



N° de résolution  
ou annotation

**2019-0104-153**

**ATTENDU QUE** la ligue de quilles de Crabtree n'est pas reconnue par la politique de reconnaissance des organismes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le prêt du centre communautaire et culturel le 5 mai 2019 à la ligue de quilles de Crabtree représentée par Jean Albert Lafontaine.

**ADOPTÉ**

**AIDE FINANCIÈRE À LA MAISON DES JEUNES - 2019**

Sur proposition de Sylvie Frigon, et unanimement par les conseillers :

D'accorder une aide financière non récurrente à la Maison des Jeunes de Crabtree, pour l'année 2019, d'une somme de 2 500 \$;

D'informer la Maison des Jeunes de Crabtree que le conseil pourra contribuer à l'aménagement de la cour extérieure pour un montant additionnel de 2 500 \$ sous réserve de recevoir le plan financier pour ce projet.

**ADOPTÉ**

**2019-0104-154**

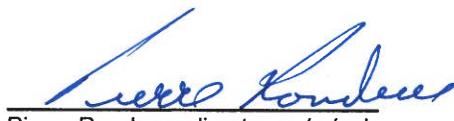
**AJOURNEMENT**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'ajourner au mercredi 17 avril 2019 à 19 h ;

**ADOPTÉ**

**La séance est ajournée à 19 h 42.**

  
Mario Lasalle, maire

  
Pierre Rondeau, directeur général  
et secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 et ajournée le mercredi 17 avril 2019 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4<sup>e</sup> Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire Mario Lasalle:

Daniel Leblanc  
Audrey Desrochers  
André Picard  
Jean Brousseau  
Sylvie Frigon

Est absent :  
Claude Laporte

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

**2019-1704-155**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

**2019-1704-156**

**ADOPTION DES COMPTES**

En plus des comptes apparaissant aux listes des lots 1 et 2 du 11 avril 2019, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, pour la somme de 67 125,12 \$ et payés tels qu'autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes des lots 3 et 4 du 11 avril 2019, d'une somme de 180 246,98 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**2019-1704-157**

**PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Personne n'étant présent dans la salle, le président d'assemblée met fin à la période de demandes verbales.

**2019-1704-158**

**TOURNOI DE GOLF DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE ÉMILIE-GAMELIN**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'acheter deux billets pour le tournoi de golf du Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin qui se tiendra à Saint-Liguori le mercredi 29 mai 2019 pour la somme totale de 340 \$.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

## TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2019

**ATTENDU** les dispositions de l'article 3 du règlement de contrôle et suivi budgétaire (2007-136) ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité avait prévu un montant de 4 000 \$ pour l'achat de deux abris pliants pour les événements du service des loisirs, mais que le coût réel est de 4 530,21 \$, incluant la taxe nette.

**ATTENDU QUE** la bibliothèque municipale dispose d'un budget de 450 \$ pour l'achat de fournitures de bureau, mais que des cartouches d'encre doivent être achetées, et ce, pour un montant estimé de 630 \$ ;

**ATTENDU QU'**un montant de 5 000 \$ a été prévu dans un compte de dépense de fonctionnement pour l'achat de la barrière pour la piste de vélocross, alors que c'est une immobilisation et que ce doit être tiré d'un compte d'investissement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser le transfert budgétaire détaillé au tableau ci-dessous et de mandater la technicienne-comptable à en faire l'inscription aux livres de la Municipalité.

	# GL	POSTE DE DÉPENSES (Description)	Budget 2019 (à date)	Transfert	Budget 2019 après transferts
De	02-701-90-971-26	AUTRES ACTIVITÉS	500 \$	500 \$	0 \$
De	02-702-30-447-00	ANIMATION	3 200 \$	630 \$	2 570 \$
De	02-701-50-524-00	ENTRETIEN PARC BMX	5 000 \$	5 000 \$	0 \$
Vers	02-701-90-640-00	PIÈCES ET ACCESSOIRES	4 500 \$	500 \$	5 000 \$
Vers	02-702-30-670-00	FOURNITURES DE BUREAU	450 \$	630 \$	1 080 \$
Vers	03-310-10-000-00	TRANSFERT À L'ÉTAT ACT. INVESTISSEMENT	47 000 \$	5 000 \$	52 000 \$
		<b>TOTAL DES TRANSFERTS</b>		<b>12 260 \$</b>	

**ADOPTÉ**

## 2019-1704-160

### RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2019-2020 DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE DE LANAUDIÈRE

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler l'adhésion au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière pour la somme de 107,79 \$ (taxes incluses) pour l'année 2019-2020, et de les informer que notre représentant est monsieur André Picard.

**ADOPTÉ**

## 2019-1704-161

### FÉLICITATIONS À MADAME JOSYANNE FOREST

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers de féliciter, madame Josyanne Forest pour son élection à titre de mairesse de la Municipalité de Saint-Jacques.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

2019-1704-163

**AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT  
2017-308 DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE  
POUR FINANCER LES TRAVAUX DE VOIRIE**

André Picard donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement abrogeant le règlement 2017-308 décrétant la création d'une réserve financière pour financer les travaux de voirie.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-336 ABROGEANT LE  
RÈGLEMENT 2017-308 DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE  
FINANCIÈRE POUR FINANCER LES TRAVAUX DE VOIRIE**

Le conseiller André Picard a déposé aux membres du conseil municipal le projet de règlement 2019-336 abrogeant le règlement 2017-308 décrétant la création d'une réserve financière pour financer les travaux de voirie.

**ADOPTÉ**

2019-1704-164

**AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE  
517 705 \$ ET UN EMPRUNT DE 517 705 \$ POUR LA RÉFECTION  
D'UNE SECTION DU CHEMIN BEAUSÉJOUR ET LE REMPLACEMENT  
D'UN PONCEAU**

André Picard donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement décrétant une dépense de 517 705 \$ et un emprunt de 517 705 \$ pour la réfection d'une section du chemin Beauséjour et le remplacement d'un ponceau.

2019-1704-165

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-338 DÉCRÉTANT UNE  
DÉPENSE DE 517 705 \$ ET UN EMPRUNT DE 517 705 \$ POUR LA  
RÉFECTION D'UNE SECTION DU CHEMIN BEAUSÉJOUR ET LE  
REMPLACEMENT D'UN PONCEAU**

Le conseiller André Picard a déposé aux membres du conseil municipal le projet de règlement 2019-338 décrétant une dépense de 517 705 \$ et un emprunt de 517 705 \$ pour la réfection d'une section du chemin Beauséjour et le remplacement d'un ponceau.

**ADOPTÉ**

2019-1704-166

**SOUMISSIONS — FOURNITURE ET POSE D'ASPHALTE SUR PIERRE  
CONCASSÉE SUR LES CHEMINS SAINT-MICHEL, AMYOT ET  
BEAUSÉJOUR**

Le conseil prend connaissance du rapport des soumissions préparées par le directeur des services techniques Christian Gravel concernant la fourniture et la pose d'asphalte sur pierre concassée sur les chemins Saint-Michel, Amyot et Beauséjour.

Soumissionnaires	Coût incluant les taxes
Pavage J.D. inc.	51 792,79 \$
Sintra inc.	59 901,98 \$
Excavation Normand Majeau inc.	71 357,24 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers que le conseil municipal accorde le mandat à Pavage J.D. inc. pour la somme de 51 792,79 \$ incluant les taxes.

**ADOPTÉ**



2019-1704-167

N° de résolution  
ou annotation

**SOUSSIONS — FOURNITURE ET POSE D'ASPHALTE SUR PIERRE  
CONCASSÉE SUR LA 6<sup>E</sup> AVENUE ET LA RUE FORGET**

Le conseil prend connaissance du rapport des soumissions préparées par le directeur des services techniques Christian Gravel concernant la fourniture et la pose d'asphalte sur pierre concassée sur la 6e Avenue et la rue Forget

Soumissionnaires	Coût incluant les taxes
Sintra inc.	78 438,82 \$
Pavage J.D. inc.	81 716,77 \$
Excavation Normand Majeau inc.	86 574,76 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers que le conseil municipal accorde le mandat à Sintra inc. pour la somme de 78 438,82 \$ incluant les taxes.

**ADOPTÉ**

**2019-1704-168**

**APPUI AU PROJET DE PROLONGEMENT DE SERVICES SUR LE  
CHEMIN DE LA RIVIÈRE-ROUGE**

**ATTENDU QUE** le Groupe Evex est en processus d'acquisition du lot 4 738 202, en façade du chemin de la Rivière-Rouge ;

**ATTENDU QUE** pour ériger un bâtiment multi logements sur ce lot, tel que permis par le règlement de zonage 99-044, il y a lieu de prolonger les réseaux d'égouts et d'aqueduc de la municipalité, à partir du chemin Saint-Michel ;

**ATTENDU QUE** le chemin de la Rivière-Rouge est un chemin municipal ;

**ATTENDU QUE** les travaux devront être effectués dans l'emprise du chemin et selon les conditions de la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal préfère que le Groupe Evex prenne les travaux en charge ;

**ATTENDU QUE** le Municipalité de Crabtree ne s'oppose pas aux travaux ni à la demande de permis du Groupe Evex ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers ;

D'appuyer la demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Groupe Evex ;

**QUE** la Municipalité s'engage à prendre possession des infrastructures lorsque les travaux seront exécutés conformément au certificat d'autorisation.

**ADOPTÉ**

**2019-1704-169**

**AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT  
2017-310 DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE  
POUR FINANCER LES DÉPENSES LIÉES AUX SERVICES  
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS**

Daniel Leblanc donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement abrogeant le règlement 2017-310 décrétant la création d'une réserve financière pour financer les dépenses liées aux services d'aqueduc et d'égouts.



N° de résolution  
ou annotation

2019-1704-171

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-337 ABROGEANT LE  
RÈGLEMENT 2017-310 DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE  
FINANCIÈRE POUR FINANCER LES DÉPENSES LIÉES AUX  
SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS**

Le conseiller Daniel Leblanc a déposé aux membres du conseil municipal le projet de règlement 2019-337 abrogeant le règlement 2017-310 décrétant la création d'une réserve financière pour financer les dépenses liées aux services d'aqueduc et d'égouts.

**ADOPTÉ**

**AUTORISATION DE PROCÉDER AUX TRAVAUX POUR LA BARRIÈRE  
DE VÉLOCROSS**

**ATTENDU QUE** la piste de vélocross (BMX) est la propriété de la Municipalité étant partie intégrante du parc Denis-Laporte ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de moderniser la barrière de départ de la piste de vélocross pour conserver l'accréditation de la Fédération québécoise des Sports cyclistes ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'est engagée à payer la fourniture et l'installation d'une nouvelle barrière de départ, tandis que le Club BMX de Crabtree supportera les coûts reliés à la préparation des travaux et au terrassement ;

**ATTENDU QUE** la barrière provient de France et nous est facturée en Euros et qu'il n'est pas possible de l'intégrer à une liste de comptes avant d'en avoir fait le paiement, dû aux variations du taux de change.

**ATTENDU QUE** le coût total après l'application du taux de change excède la délégation du pouvoir de dépenser du directeur général ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la dépense maximale de 17 648,60 Euros, et d'autoriser la technicienne-comptable à procéder immédiatement à un premier transfert bancaire de 6 600 Euros et à un second transfert de 11 048,60 Euros lorsque les travaux d'installation seront terminés ;

D'imputer 5 000 \$ de cette dépense d'immobilisation au poste 03- 210- 10- 000-00 ;

**QUE** la balance de la dépense d'immobilisation soit financée par le fonds de roulement ;

**QUE** le remboursement du fonds de roulement soit effectué sur une durée de 5 ans, de 2020 à 2024.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

2019-1704-173

## GALA DES SEXTANTS DE L'ÉCOLE BARTHÉLEMY-JOLIETTE 2019

**ATTENDU QUE** plusieurs élèves de niveau secondaire de notre Municipalité fréquentent l'école Barthélemy-Joliette qui, lors d'un Gala Méritas le 29 mai 2019, les récompensera à leur juste valeur ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière de 100 \$ aux organisateurs du Gala des Sextants 2019 de l'école Barthélemy-Joliette, lequel gala vise à souligner les efforts, le travail et la persévérance des élèves durant l'année scolaire, aux niveaux sportif, académique, social et communautaire.

**ADOPTÉ**

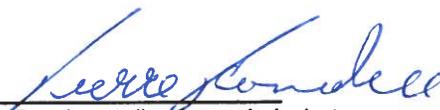
## SOUPER-BÉNÉFICE AU PROFIT DU FESTIVAL ACADIEN DE NOUVELLE-ACADIE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'acheter deux billets pour la somme totale de 200 \$ pour le souper-bénéfice au profit du Festival acadien de la Nouvelle-Acadie qui aura lieu le 24 mai 2019 à Saint-Liguori.

**ADOPTÉ**

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 32.**

  
\_\_\_\_\_  
Mario Lasalle, maire

  
\_\_\_\_\_  
Pierre Rondeau, directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



N° de résolution  
ou annotation

